

Commune de Saint Michel de Dèze

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 20 décembre 2018

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Michel de Dèze s'est réuni en séance ordinaire le 20 décembre 2018, suite à la convocation qui lui a été adressée par Monsieur le Maire le 14 décembre 2018, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombres de conseillers en exercice : 10

Personnes présentes : Eric BESSAC, Jean-Noël BROUILLET, Elisabeth DEBIERRE, Thierry THOMAS, Michel BONNET, Gilbert MAZOYER, Thierry ANDRE.

Absents représentés : Marc GABRIAC représenté par Eric BESSAC

Absent : Déborah DONATO, Franc GARRIGUE,

1 / Secrétaire de séance : Michel BONNET

2 / Après approbation du compte rendu de la séance du 29/11/2018, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

3 / Prochaines réunions (participations)

- Le 03/01/2019 à 10h : Réunion de présentation de la SELO, Eric BESSAC, Jean-Noël BROUILLET, Gilbert MAZOYER, Michel BONNET
- Le 04/01/2019 à 9h30 : Réunion sur les routes avec Mr CHASSANG de LOZERE INGENIERIE, Eric BESSAC, Thierry THOMAS, pour le programme de voirie 2019
- Le 08/01/2019 à 10h : Réunion avec le PNC sur l'Atlas pour la Biodiversité (ABC), tous les élus intéressés
- Le 10/01/2019 à 11h30 : Réunion à FLORAC à l'Inspection Académique, Eric BESSAC et Elisabeth DEBIERRE
- Le 12/01/2019 à 15h : Conseil Municipal suivi du pot de début d'année avec le personnel municipal et les représentants de la Commune de SAINT-JULIEN-DES-POINTS.
- Le 14/01/2018 : Cérémonie des vœux : préfecture de Mende + Conseil Départemental
- Le 16/01/2019 à 12h : Les vœux du BTP
- Le 17/01/2019 à 9h30 : Réunion avec la DIR pour les études de la traversée du Village, Eric BESSAC, Jean-Noël BROUILLET, Gilbert MAZOYER, Michel BONNET
- Le 22/01/2019 à 18h : Conseil d'Administration de l'ADMR
- Le 22/02/20219 à 10h : Présentation de l'APS de la traversée du Village, Eric BESSAC, Jean-Noël BROUILLET, Gilbert MAZOYER, Michel BONNET

4 / Points par chaque conseiller de l'avancement des dossiers dont il a la charge :

Elisabeth DEBIERRE :

Le goûter des aînées s'est bien passé, les comptes sont bons, en attente de la facture de Sylvie DUBOIS. Le Bulletin municipal est en préparation, les élus qui souhaite mettre un article ont jusqu'au

8 janvier (ABC, Traversée du Village, Bâtiment Ecole, Multiple, Sylvie DUBOIS, le frelon asiatique, etc ...). Attention au délais de livraison de la Poste !

Jean-Noël BROUILLET :

Appartement est presque terminé

En attente d'un devis pour enlever la mousse sur les toits de la salle polyvalente

Silo à plaquettes, Groupama a été saisi par mail pour faire jouer la garantie décennale, le confirmer par lettre avec AR.

Thierry THOMAS et Eric BESSAC:

Faire le point avec Lozère Ingénierie pour le programme des routes 2019

Commande à Vincent VIDAL de la pièce pour l'étrave du chasse neige.

Gilbert MAZOYER :

Taille des platanes de la traversée du Village : c'est l'entreprise Hermabessière qui est la moins disante.

Travaux DFCI : dans l'attente des financements.

Michel BONNET :

Désaffectation des chemins ruraux, dossiers remis à Lozère Ingénierie pour préparer l'enquête publique.

Ecole : Les travaux de couverture provisoire vont être réalisés courant du mois de janvier. Groupama ainsi que le Cabinet d'Avocat ont été relancés par lettre avec AR. Pour assurer la Maîtrise d'Ouvrage des travaux il est prévu une réunion de travail avec la SELO.

Hélios, le bet qui a fait le diagnostic sur la toiture photovoltaïque de la Salle Polyvalente doit remettre son rapport. Il était dans l'attente du DOE, mais celui ci ne contient pas les pièces souhaitées.

Nadine PAULEAU :

Facebook : la version est prête, Eric BESSAC doit la valider.

5 / Décisions Modificatives :

DM N° 3 - Service de l'eau (DE 079 2018)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-430.00	
6063	Fournitures entretien et petit équipt	-1000.00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	-1000.00	
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	2430.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les modifications, voté à l'unanimité

6 / Indemnités Receveur Municipal :

Monsieur le Maire rappelle que les comptables de la DGFIP peuvent fournir personnellement une aide technique aux collectivités territoriales en dehors des prestations obligatoires inhérentes à leur fonction assignataire en matière budgétaire, économique, financière, fiscale et comptable.

Ces prestations qui ont un caractère facultatif donnent lieu au versement par la collectivité d'une indemnité dite indemnité de conseil.

Monsieur le Maire rappelle également les difficultés liées au manque d'effectif de la trésorerie du Collet de Dèze. Ce qui engendre une importante détérioration du service rendu à la collectivité tant sur les prestations obligatoires que facultatives.

Il précise également que le conseil municipal doit se prononcer sur les indemnités à octroyer au comptable du trésor public du Collet de Dèze, et présente les décomptes des indemnités calculés par le receveur municipal.

Après en avoir délibéré et au vue des éléments visés ci-dessus le conseil municipal décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % pour Madame Marie-Paule GALLAS calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,
- de ne verser ni l'indemnité de conseil ni l'indemnité de confection des documents budgétaires à Madame Marianne CARTAGENA.
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget principal 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les indemnités telles que définies ci-dessus.

7 / Transfert des compétences eau et assainissement :

Comme la CC avec la Commune de SAINT-ETIENNE-VALLEE-FRANCAISE pour la gestion du site du Martinet avait pris la compétence, il devient obligatoire à la nouvelle COM COM de prendre la compétence au 1^{er} janvier 2020.

On a toute l'année 2019 pour se préparer !

La Commune de VENTALON-EN-CEVENNES a délibéré contre.

Il est décidé que notre Commune écrirait au Président de la COM COM pour indiquer notre opposition avec copie aux autres communes.

8 / Traversée du Village :

La réunion de lancement des études avec le Paysagiste GINS et le bet MEGRET a eu lieu le 20 décembre 2019. Une visite détaillée du site a eu lieu à l'issue de la réunion.

Voir le calendrier des prochaines réunions ci dessus.

9 / Chauffage bois déchiqueté : mise en oeuvre de la garantie décennale.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à chaque intempéries importantes nous constatons des infiltrations d'eau dans le silo de stockage du bois déchiqueté. De plus les portes coupe feu du local abritant la chaufferie et du local silo sont sérieusement détériorées.

Nous avons à plusieurs reprises alerté l'entreprise qui à réalisé les travaux et malgré plusieurs visites faites sur place, aucune solution nous a été proposée pour pallier à ces détériorations.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre en oeuvre les garanties décennales du maître d'œuvre et de l'entreprise ayant réalisé les travaux de génie civil.

Monsieur le Maire propose de saisir notre assureur afin d'engager les garanties décennales du maître d'œuvre et de l'entreprise de génie civil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité et autorise le Maire à lancer la procédure.

10 / Location logement 2 :

L'association Vive la Vie a donné son accord pour le loyer. Le logement sera occupé à partir du mois de février. Le Secours Populaire prendra les charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

11/ Poste CUI/CAE :

Le poste est ouvert, il n'y a plus qu'à trouver des candidats. Voir avec Pôle Emploi.

12/ Divers devis :

- nettoyage de toiture : l'entreprise BLANC a remis son devis, une autre entreprise devrait répondre.
- Monument aux Morts : l'entreprise de Pompes Funèbres ARNAL a remis son devis. Il est convenu de consulter d'autres entreprises.

13/ Questions diverses :

- ABC : L'agence de la biodiversité a donné son accord. Première réunion le mardi 8 janvier à 10h avec le PNC. Constitution du Comité de Pilotage.
- Monsieur BRISSET a écrit au Maire : dégradation de chemin rural et soutien au Maire pour la réhabilitation de l'Ecole.
- PLU : Le Commissaire Enquêteur a transmis son rapport.
- Françoise MARTEL, *écrivaine publique*, demande qu'on lui prête une salle pour exercer son activité. *Le Conseil Municipal donne son accord.*
- Madame le Maire de LAMELOUZE par délibération de son Conseil Municipal refuse de payer la participation au fonctionnement de l'Ecole due pour deux élèves de sa Commune.
- Demande d'aide de Mme MAUREL. Monsieur le Maire la recevra avec l'Assistante Sociale, Elisabeth DEBIERRE et Michel BONNET participeront à l'entrevue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30.